

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024/065

Nombre de
Conseillers
en exercice : 15
présents : 10
votants : 14

Question n°9

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Cussac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Date de convocation de l'Assemblée : le cinq juillet deux mille vingt quatre

Présents : N. BARNY ; M. CERQUEIRA ; F. CHALEIX ; D. CHAMBON ; R.DUFOUR ; F. GAILLARD ; D. JARDIN ; J. LEFORT ; A.RAVET ; F. TOMAS

Excusés ayant donné pouvoir : L. GABETTE ; P. GABORIAU ; R. GRENOUILLET ; C. VIARD

Absent : P. GIBAUD

Secrétaire : J. LEFORT

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL AVEC EFFET AU 01/07/2024

Monsieur le Maire propose donc d'actualiser le tableau des effectifs de la commune applicable au 1^{er} Juillet 2024, pour tenir compte des mouvements qui ont été opérés, depuis le 01/10/2023.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal :

- la suppression à la date du 1^{er} Mars 2024 du poste d'Agent de Maîtrise, départ la retraite de Madame VOUDON Nadine.
- la modification de la durée hebdomadaire du poste d'Adjoint Technique Territorial, Titulaire, à temps non complet de 29H/semaine à 31H/semaine, à compter du 1^{er} Avril 2024.
- le poste d'Adjoint Technique Territorial vacant à 26H/semaine est désormais pourvu par Madame VILLARD Margaux, à compter du au 1^{er} Mai 2024.
- la nomination à la date du 1^{er} Mai 2024 au poste d'Adjoint Technique Territorial, à temps non complet, 30H/semaine de Madame LABROUSSE Stéphanie. Ce poste a été créé par délibération n°2023/084 du 14 Décembre 2023.
- la modification de la durée hebdomadaire du poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe, Titulaire, à temps non complet de 29H/semaine à 34H/semaine, à compter du 1^{er} Juin 2024.
- la nomination par voie de mutation à la date du 15 Juin 2024 de Madame BÉCHU Colette, Titulaire, à temps complet sur un poste d'Adjoint Administrative Territorial Principal de 1^{ère} classe. Ce poste a été créé par délibération n°2024/030 du 11 Avril 2024.
- la mutation à la date du 20 Juin 2024 de Madame LACAUD Aurélie, Titulaire, à temps complet sur un poste d'Adjoint Administrative Territorial Principal de 2^{ème} classe. Il précise que ce poste sera supprimé à compter du 20 Juin 2024.

Sur cette proposition, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

APPROUVE le tableau des effectifs de la Commune *applicable à compter du 01/07/2024* comme suit :

	Au 01/10/2023		Au 01/07/2024		Date d'effet et Observations
	Situation antérieure		Situation nouvelle		
	T.C.	T.N.C.	T.C.	T.N.C.	
SERVICE ADMINISTRATIF					
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1	//	1*	//	Maintien du poste le temps de la fin de la période de stage
Attaché Territorial	1*	//	1	//	*Création Poste au 01/10/2023
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	1	//	1 1*	//	*Nomination par voie Mutation au 15/06/2024
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	1*	//	///	//	* Suppression Poste Mutation au 20/06/2023

	Situation antérieure		Situation nouvelle		
	T.C.	T.N.C.	T.C.	T.N.C.	
SERVICES TECHNIQUES ET ECOLES					
Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	//	1 (20h00)	//	1 (20h00)	
Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	1	1 (29h00)	1	1 (34h00) *	Passage à 34H au 01/06/2024
Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	3	//	3	//	
Adjoint Technique Territorial	1 vacant	1 (28h00) (disponibilité) 1 Vacant (26h00) 1 (29h00) 1 (28h00)	1 (dont 1 vacant)	1 (28h00) (disponibilité) 1 (26h00) * 1 (31h00) * 1 (28h00) 1 (30h00)*	*Poste 26H pourvu au 01/05/2024 *Passage à 31 ^H au 01/04/2024 Création Poste 30H au 01/05/2024
Agent de Maîtrise	1*	//	//	//	Départ Retraite au 01/03/2024
TOTAL	15 postes		16 postes		

Fait et délibéré en Mairie de CUSSAC

Le 11 Juillet 2024

LE MAIRE
Dominique CHAMBON

Affichée le : 21/07/2024

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, via www.telerecours.fr

Le 21/07/2024
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
087-218705408-20240711-2024005_2024065-DE
Reçu le 18/07/2024